



Compte rendu de la conférence bretonne de l'Énergie du 6 juillet 2010

Présidaient la Conférence M. CADOT, Préfet de la région Bretagne et J.Y. LE DRIAN, Président du conseil régional de Bretagne.

Les présentations faites lors de la conférence sont jointes au présent compte rendu ainsi que la définition des groupes de travail.

Cette seconde conférence de l'Énergie en Bretagne souhaitée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, a été l'occasion de réaffirmer la mise en place d'une structure pérenne en Bretagne destinée à favoriser l'échange et le partage de la connaissance sur les sujets liés à l'énergie, mettre en cohérence les initiatives sur le sujet, et intégrer les objectifs nationaux et internationaux dans un contexte de démographie croissante.

Cette conférence a réuni les différents acteurs du territoire sur la question de l'énergie, à savoir l'État, les élus locaux, les acteurs du monde économique, des représentants du réseau syndical et associatif.

En introduction, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du conseil régional rappelle le rôle de la conférence. Michel CADOT, Préfet de la région Bretagne précise les objectifs de la conférence, ses modalités de fonctionnement et sa composition, qui ont été transcrits dans un projet de règlement soumis pour avis à l'ensemble des participants. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune observation.

Actualités depuis la dernière conférence de janvier 2010

Damien SIESS, DREAL, présente les faits marquants de ces derniers mois : ecowatt, inauguration d'installation de méthanisation, chantier poste Morbihan
Bien que des records historiques de consommation aient été recensés lors des pointes du mois de janvier de cette année, aucune coupure n'a été déplorée sur le réseau électrique breton.

Problématique de la fragilité énergétique de la Bretagne : approvisionnement et maîtrise de la demande

Bilan énergétique de la Bretagne :

Sébastien BEGUIER, de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES - GIP Bretagne Environnement), présente le bilan énergétique breton 2009 (cf. annexe *Le bilan énergétique de la Bretagne*).

Les conclusions issues des constats chiffrés sont les suivantes :

- la Bretagne est moins énergivore (toutes énergies confondues) que la moyenne au niveau national mais tend à rattraper ce niveau par une augmentation de la consommation plus marquée ;
- la Bretagne est fortement dépendante des autres régions en terme d'approvisionnement énergétique ;
- la production d'électricité régionale a fortement augmenté grâce essentiellement à l'essor de l'éolien.

Sécurisation électrique de la Bretagne :

Jean Jacques ESCAICH, RTE Ouest, fait état de deux risques majeurs en Bretagne (cf. annexe *Sécurisation électrique de la Bretagne*).

En 2006, RTE a constaté qu'à tout moment, la Bretagne est exposée à un risque de perte d'un moyen de production électrique ou d'une partie du réseau de transport. En réponse à ce risque de coupures localisé en particulier sur la partie nord de la Bretagne, RTE a lancé un appel d'offre concernant la construction d'une centrale électrique en zone de Saint-Brieuc.

En 2010, RTE a vu la consommation électrique bretonne accroître jusqu'au niveau de saturation du réseau. Le risque de Black-out est généralisé à l'ensemble du territoire breton.

Consommation de pointe :

RTE enregistre une augmentation du niveau maximum de la pointe de consommation électrique hivernale de 25 % entre 2004 et 2010. Par ailleurs, durant la période hivernale 2009-2010, RTE a procédé à une mesure de sauvegarde qui s'est traduit par dix ordres de pré-délestage de 400 à 600 MW. Le Black-out a été évité de peu, notamment grâce au recours au dispositif d'alertes EcoWatt : onze au total cet hiver.

Les causes invoquées sont l'accroissement démographique et un recours croissant aux systèmes de chauffages électriques (constructions neuves et substitution).

Consommation de base :

RTE met en perspective l'augmentation de la consommation globale bretonne (une base en croissance de 13,9 % par an) avec l'augmentation de la consommation nationale (3,6 % par an). Ainsi, la Bretagne ne produit que 8 % de l'électricité que elle

consomme. Les 92 % restants sont fournis via le réseau de transport, par les centrales nucléaires voisines et la centrale thermique de Cordemais.

RTE encourage le développement de l'éolien mais souligne que la production est aléatoire et ne permettra pas de palier aux pointes de consommations électriques hivernales.

Pour RTE, il est donc nécessaire pour la Bretagne d'être en capacité de mobiliser rapidement un nouveau moyen de production d'électricité, recommandation d'ailleurs prévue dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements de 2009.

Synthèse des travaux de la conférence territoriale réunie sur l'énergie :

Dominique RAMARD, conseiller régional délégué à l'énergie et au climat, fait la synthèse du positionnement des collectivités de la Conférence territoriale de Bretagne sur les enjeux de l'approvisionnement électrique régional :

- reconnaissance du risque lié à l'architecture électrique bretonne ;
- constat de la nécessité d'une approche globale ;
- reconnaissance de l'incohérence entre les actions menées localement par des initiatives indépendantes les unes des autres.

L'enjeu consiste à basculer d'un système focalisé sur les moyens de production électrique vers un système global alliant maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables (EnR).

L'échéance 2012-2015 nécessite des réponses concernant les pointes hivernales. Ces réponses doivent intégrer les problématiques du renouvellement de certaines centrales dont la conformité, vis-à-vis des normes environnementales, arrive à expiration.

Concernant les prises de décision nécessaires, les collectivités se sont positionnées sur un « Pacte électrique breton ».

Les priorités validées consistent à raisonner sur une approche globale MDE-EnR :

- 1/ encourager le déploiement de moyens de MDE à grande échelle (dispositif EcoWatt, opérations dites « déffacement diffus », etc.) ;
- 2/ se doter d'une alimentation électrique pérenne ;
- 3/ développer des moyens de production électrique réalistes, limités dans ses impacts environnementaux, avec une part d'EnR et une part fossile.

Ces réponses doivent s'articuler avec les exercices du Grenelle de l'environnement, notamment le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en cours de collaboration.

La conférence territoriale a fixé un objectif de 200 MW pour 2015 repartis entre les mesures de MDE et une production complémentaire.

Monsieur RAMARD insiste sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par le problème de l'approvisionnement en énergie.

Présentation de la feuille de route pour un « pacte électrique breton » :

Le Président du conseil régional rappelle en préambule que les questions énergétiques relèvent de l'État et ne dépendent pas directement de la responsabilité du conseil régional. Il précise néanmoins que l'avenir de la Bretagne fait partie de ses responsabilités et de ses priorités. Il insiste ainsi sur le fait qu'on ne peut pas vivre dans le déni de la fragilité énergétique, et qu'il y a urgence à s'atteler à la fragilité péninsulaire bretonne : l'heure est donc bien à l'action et il est désormais temps de rentrer dans des procédures de décisions.

Ces décisions doivent s'appuyer sur le travail de la conférence territoriale des collectivités, qui se basait sur le triptyque indissociable suivant :

- 1/ un effort massif en MDE. Il faut mettre à disposition des bretons, un plan volontariste permettant des économies significatives en énergies (cela passe notamment par le recours aux dernières avancées technologiques) ;
- 2/ porter un effort considérable sur le renforcement du parc d'EnR qui doit être dynamisé. Cela nécessite d'identifier des leviers d'action ;
- 3/ proposer un dispositif pour gérer la pointe.

Le président LE DRIAN précise que les trois axes de ce « trépied » doivent être traités de manière complémentaire et indissociable. Pour cela, il indique que si les capacités d'action de la région sont faibles, elle dispose en revanche de fortes capacités d'interpellation qu'il s'engage à mobiliser.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de région rappelle que les questions énergétiques sont de la responsabilité de l'État. Il veillera à l'avancement de ce dossier essentiel pour l'avenir de la Bretagne dans le cadre de cette responsabilité. Cependant, l'État doit exercer cette mission en s'appuyant sur une concertation étroite avec les élus bretons. La conférence bretonne de l'énergie est le cadre choisi pour ce partenariat.

Le Préfet de région reprend à son compte le constat qui vient d'être présenté sur la situation électrique bretonne et sa réelle fragilité :

- la forte dépendance énergétique bretonne et la fragilité électrique ;
- l'unique choix des EnR et de la MDE n'est pas une solution suffisante au regard des échéances 2015 - 2020 ;
- le vieillissement des installations sur lesquelles repose notre approvisionnement énergétique (Dirinon, Brennilis...) appelle une réflexion nouvelle ;
- concernant l'augmentation de la consommation électrique, notamment par période de grand froid en hiver, l'État constate une croissance de 25 % en quatre ans avec un niveau moyen de consommation en augmentation de 2,6 % en dix ans, progression supérieure au niveau national.

À la suite de Monsieur LE DRIAN, Monsieur CADOT souligne sa volonté pour que des décisions soient prises rapidement et fait part de sa détermination pour passer du temps du débat au temps de l'action. Ainsi, il confirme la nécessité d'une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs, et axée autour des trois piliers que sont la MDE, le développement des EnR et la sécurisation électrique.

En outre, le maillage électrique doit être renforcé pour se prémunir des coupures en période de pointe de consommation. À ce sujet, il rappelle que l'État, au travers de RTE, a d'ores et déjà procédé en 2009-2010 à des investissements, à hauteur de 100 millions d'euros, pour permettre une meilleure sécurité de l'approvisionnement.

Le Préfet de région et le Président du Conseil Régional mettent au débat cette proposition de pacte électrique breton, en insistant sur le fait que la conférence bretonne de l'énergie devra être en mesure de se prononcer pour chacun des 3 piliers évoqués sur des objectifs, une méthode et un calendrier de mise en œuvre, avec comme échéance de référence minimum 2015 et 2020.

Débat

Jean Luc DAUBAIRE, vice président de Rennes Métropole, rappelle que le gaz et le fioul sont également sources de dépendance énergétique. Le choix qui devra être arrêté devra tenir compte de deux données :

- les EnR sont des moyens de productions locales et ne génèrent a priori pas de perte en lignes ;
- il y a beaucoup d'inertie dans la prise de conscience collective, il faut prouver le caractère urgent de la prise de décision.

Jean GAUBERT, président du Syndicat Départemental de l'Électricité des Côtes d'Armor (SDE 22), aborde la problématique des pics de consommations électriques engendrés par le démarrage des pompes à chaleurs et appelle à modérer le recours à ce type d'équipement, notamment pour des utilisations autres que celui du chauffage de l'habitation principale. L'appel de puissance induit participe selon lui à l'accroissement de l'investissement public en faveur du renforcement du réseau.

D'autre part, le SDE 22 attire l'attention sur l'insuffisance des subventions soutenant les actions de MDE.

D'autres thèmes sont évoqués tel le développement du ferroviaire électrique, le soutien au développement des voitures électriques, qui augmentent la problématique de l'approvisionnement énergétique.

Il indique enfin qu'il serait nécessaire de prévoir un recours aux énergies fossiles parmi les solutions retenues pour la production électrique régionale.

Jean AUBIN, CURC 35, a souligné la contradiction qui ressort entre les engagements de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2050 et l'accroissement actuel de la consommation électrique de base, qui évolue au rythme de 2,5 % par an et qui doublera en 2050. Selon lui, un nouveau moyen de production électrique supplémentaire de type centrale, générant de nouvelles émissions de GES, serait contre-productif vis-à-vis des objectifs. Il propose de mettre en place un système de tarification évolutif en fonction de la courbe de charge électrique. Des tarifs supérieurs en période de pointe seraient pratiqués pour faire évoluer le comportement des usagers, grâce à des systèmes tels les capteurs intelligents par exemple.

André OLLIVO, CURC 22, déplore la typologie du réseau électrique actuel. En particulier, le principe des réseaux dits Rhénaux pour lesquels, à toute consommation correspond en permanence une production équivalente, voir supérieure. Typologie qui, de fait, ne répond pas à la problématique de la gestion des pointes de consommation. Monsieur OLLIVO propose de privilégier le réseau de territoires en disposant les moyens de productions au plus près des besoins. Le CURC 22 cite en exemple le réseau de la région parisienne dont les coûts d'exploitation ont baissé selon lui. « Il faut travailler à circuits courts et non pas à court-circuit ».

Claude RENOULT, Saint-Malo Agglomération, avertit de l'insuffisance des mesures envisagées dans le triptyque car ce n'est pas qu'un problème de pointe, c'est aussi un besoin de production de base. Il précise que les EnR ne serviront qu'à compenser les pertes en ligne liées à l'échauffement des câbles qui transportent l'électricité. Si les éoliennes participent à la production de base, elles ne permettent pas de palier les pointes de consommations. Saint-Malo Agglomération rappelle que l'équilibre global doit être pris en compte lors de l'élaboration des futures orientations du Pacte.

Régis JAMME, GRDF, rappelle que l'usage du gaz naturel est une solution au problème lié à l'approvisionnement électrique. GRDF est prêt à s'investir et à aider les ménages lors de la construction de logements neufs par exemple. GRDF propose un panel de solutions techniques.

Pierre BIVAS, VOLTALIS est également intervenu pour confirmer la volonté de sa société de simplifier fortement techniquement et financièrement en Bretagne au travers du déploiement des dispositifs d'ajustement diffus, dans le prolongement de l'expérimentation menée au cours de l'hiver 2009/2010.

Vincent AUBRY, MCE Rennes, appelle à la prudence quant au caractère urgent du traitement de la pointe de la consommation électrique et cite l'exemple du projet de centrale de Flamanville, pour lequel l'urgence avait été invoquée sans réel fondement. Ainsi, Monsieur AUBRY avertit du piège tendu par une marge supplémentaire de production électrique que l'on s'accorderait en construisant une nouvelle centrale. Selon monsieur AUBRY, il est très fortement probable que la consommation sera encore plus élevée ensuite.

Monsieur AUBRY conseille de s'interroger sur les possibilités offertes « si nous ne choisissons pas l'option centrale ». Le MCE Rennes déplore que cette approche n'ait pas été explorée.

Denez L'HOSTIS, Chargé du changement climatique, Quimper Communauté, estime que les collectivités peuvent faire plus et mieux, notamment en MDE et en EnR. Monsieur L'HOSTIS suggère que le niveau régional pilote le financement des mesures.

Le président du conseil régional et le Préfet de région se disent satisfaits de la qualité du débat et de la pertinence des questions posées, et apportent les éléments de réponse ou compléments d'information suivants :

Concernant la thématique EnR :

Il est rappelé que l'éolien terrestre breton représente une puissance installée de 470 MW, avec un potentiel supplémentaire de 500 MW d'éoliennes autorisées encore non construites. Le Schéma régional des énergies renouvelables devra chiffrer le potentiel disponible.

Sur le volet éolien offshore, il est précisé que le calendrier du développement de l'éolien offshore est fixé au travers des travaux de la conférence Mer et Littoral, dont l'achèvement de septembre coïncide avec l'élaboration du présent pacte. Les fourchettes de puissance devront être intégrées dans le pacte.

Le président rappelle la création du fonds régional sur les EnR, fonds réservé aux entreprises innovantes en termes d'EnR et qui participe ainsi à l'effort porté sur l'axe énergie renouvelable.

Concernant la thématique MDE et Gestion de la pointe :

Des solutions technologiques sont d'ores et déjà disponibles tels les systèmes de chauffage diffus sur les logements. Des programmes financiers avec l'ANAH, l'ADEME et l'État sont envisageables à court terme.

S'agissant de la problématique de la consommation de pointe, M. le préfet confirme l'abandon définitif du projet de centrale de Ploufragan.

Transversalité des axes du trépied :

Le président rappelle que dans ce « trépied », il faut garder à l'esprit que la production n'est pas l'outil central. La stratégie consiste bien à mener de front les trois axes MDE/EnR/sécurisation du réseau.

Sur la méthode, le préfet et le président concluent sur la nécessité de prendre rapidement rendez-vous d'ici l'automne et proposent la date du 24 septembre après-midi pour la présentation devant la conférence de l'énergie d'un projet de pacte énergétique breton. Celui-ci définira un schéma global au sein duquel, pour chacun des trois axes du pacte, seront définis des objectifs, un calendrier et des procédures de mise en œuvre.

La méthodologie retenue est la suivante :

- partir de la situation actuelle,
- définition d'objectifs chiffrés pour chaque levier d'action à échéance 2012, 2015 et 2020,
- mettre au regard des objectifs les moyens pour les atteindre.

D'ici là, les trois groupes de travail de la conférence se réuniront en septembre sur la base de documents élaborés par le comité de suivi, avec les contributions des membres de la conférence cet été :

- sur les trois sujets du triptyque ;
- sur les liens entre ces trois sujets.

De son côté, la Région réunira les membres de la conférence territoriale des collectivités avant le 24 septembre.

Présentation des travaux des groupes techniques réunis le 8 juin

État des lieux de la problématique de l'énergie dans le bâtiment :

M. Gilles PETITJEAN, ADEME, rappelle le besoin d'organiser l'ensemble des programmes engagés et de mettre en cohérence les réseaux locaux (cf. annexe *Énergie et bâtiment en Bretagne*). L'ADEME encourage les initiatives de type « emplois verts » et les actions locales.

Des pistes d'actions coordonnées sont avancées pour limiter la consommation dans le bâtiment.

Bilan de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'ajustement diffus localisé :

Mme Élodie MOUCHOT, RTE, précise l'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt qui permet de valider un modèle de dispositifs d'effacement. Des mesures de fiabilité de mise en œuvre ont été effectuées dans le cadre d'une expérimentation à l'échelle nationale d'une part, et à l'échelle régionale ensuite (Région et Pays de St Briec).

Le principe de l'ajustement diffus localisé consiste en l'installation d'un boîtier raccordé au réseau électrique, au domicile des particuliers, boîtier qui permet de piloter à distance la coupure de radiateurs électriques sur une durée de l'ordre d'une demi-heure.

Deux acteurs, Voltalis et EDF ont participé à l'expérimentation.

Au bilan de l'expérimentation bretonne, neuf cents clients ont été équipés en 2009 et ont permis le test d'effacement de consommation, essentiellement sur des pointes de consommation.

RTE rappelle que ce dispositif est un outil parmi d'autres et que ses prochaines orientations consisteront d'une part à réaliser un bilan général de l'expérimentation en cours puis, dans un futur proche, proposer à la CRE de nouvelles règles (tarifaires, techniques..).

Bilan de l'expérimentation Virvolt sur le pays de Saint-Briec :

M. Roger ROUILLE, vice-président du Pays de Saint-Briec, rappelle que le Pays de St-Briec a été choisi pour expérimenter la MDE du fait de sa précarité énergétique due à la faiblesse relative de son réseau électrique. Ainsi, l'opération pilote a concerné près de 200 000 habitants au sein de six EPCI.

L'expérimentation programmée sur cinq ans a consisté en une première phase de tests et d'évaluations, ces deux dernières années, de 2008 à 2010.

Plusieurs cibles ont été identifiées et chacune d'elles a été associée à un partenaire, qui en effectue le suivi. Ont notamment été ciblés les logements, le tertiaire (avec de

forts potentiels d'économies possibles), les écoles (suivies par le syndicat d'électricité), etc.

La synthèse de l'étude, en cours de élaboration, décrit le ciblage, dresse les enseignements de l'expérience, définit les financements à mobiliser et définit un programme d'actions reproductibles.


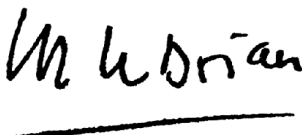
On observe une multiplication de nouvelles synergies. De nouveaux partenaires rejoignent le processus au fil de l'expérience.

La seconde phase 2011-2013 déploiera le dispositif expérimental à plus grande échelle.

Le Pays de Saint-Brieuc insiste sur le travail qui a été mené conjointement par l'ensemble des acteurs et souligne que ce programme a été vecteur de emplois nouveaux.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

D. RAMARD, conseiller régional délégué à l'énergie et au climat et I. GRAVIERE-TROADEC, Secrétaire générale pour les affaires régionales de Bretagne concluent la conférence en constatant que le calendrier est court mais qu'il faut travailler cet été sans céder à la facilité et remercient les services et acteurs qui ont collaboré à la préparation et la tenue de cette réunion.

Michel Cadot	Jean-Yves Le Drian
	
Préfet de la région Bretagne	Président du conseil Régional de Bretagne